

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

Nom du produit: **Contrat d'assurance vie « Wealins Life France »**  
 Initiateur du produit: **WEALINS S.A** | www.wealins.com | Foyer Group  
 Appelez le +352 437 43 5200 pour de plus amples informations.  
 Le Commissariat aux Assurances (CAA) est chargé du contrôle de WEALINS S.A en ce qui concerne le présent Document d'Informations Clés.  
 Ce PRIIP (produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance) est autorisé au Grand-Duché de Luxembourg.  
 Date de production du Document d'Informations Clés: 31/03/2026

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

<b>Type</b>	Contrat d'assurance vie en unités de compte
<b>Durée</b>	Wealins Life France peut être conclu pour une durée déterminée (fixe) ou pour la durée de la vie de l'assuré (vie entière). Dans ce dernier cas, le contrat ne prévoit pas de date d'échéance fixe et Wealins Life France arrive à son terme au décès de l'assuré de référence. Nous n'avons pas le droit de résilier unilatéralement Wealins Life France, sauf si vous nous avez fourni délibérément ou de manière frauduleuse des informations fausses ou incomplètes ou si vous avez omis de nous fournir des informations importantes.
<b>Objectifs</b>	Wealins Life France est un contrat d'assurance vie nominatif à versements et rachats libres, lié à un ou plusieurs fonds d'investissement ou produits structurés. Wealins Life France est libellé en EUR (devise par défaut) ou en toute autre devise choisie par vous et acceptée par nous. Vous pouvez investir votre prime nette dans une gamme de fonds d'investissement et de produits structurés que nous mettons à votre disposition. Ces fonds peuvent comprendre tant des fonds externes que des fonds internes. Un fonds externe est un organisme de placement collectif établi en dehors d'une compagnie d'assurances et soumis à une procédure d'agrément et de surveillance prudentielle continue de la part d'une autorité de surveillance étatique. Un fonds interne est un ensemble d'actifs cantonnés d'une compagnie d'assurances. Il peut être de type collectif, dédié ou d'assurance spécialisée, et ne comporte dans notre cas aucune garantie de rendement. Un fonds interne collectif est un fonds ouvert à une multitude de souscripteurs et géré conformément à la stratégie d'investissement du fonds et aux règles d'investissement autorisées par le CAA par un gestionnaire financier mandaté par nous. Il est lié à un ou plusieurs contrats. Un fonds interne dédié (FID) est un fonds servant de support à un seul contrat, qui est géré conformément à la stratégie d'investissement que vous avez choisie et aux règles d'investissement autorisées par le CAA par un gestionnaire financier mandaté par nous. Un fonds d'assurance spécialisé (FAS) est un fonds interne autre qu'un fonds dédié servant de support à un seul contrat, et dont les unités de compte sont librement choisies et réparties par vous ou votre mandataire en conformité avec votre profil d'investissement et avec les règles d'investissement autorisées par le CAA. Un produit structuré est un actif financier conçu pour offrir un rendement défini à l'avance, selon l'évolution d'un ou plusieurs actifs sous-jacents. Vous pouvez choisir parmi différentes options d'investissement sous-jacentes en fonction de votre profil d'investissement et, le cas échéant, de la stratégie d'investissement choisie. Une information spécifique à chacune des options d'investissement sous-jacentes choisies est fournie dans le Document d'Informations Spécifiques pour cette option d'investissement, qui est disponible sur notre site internet <a href="https://wealins.com/priips">https://wealins.com/priips</a> . L'information spécifique sur les fonds externes et les produits structurés de votre choix est fournie dans les Documents d'Informations Clés des promoteurs de ces fonds externes et produits structurés que vous trouverez également sur notre site internet. Les fonds ne comprennent aucune garantie de performance. Vous supportez intégralement le risque de performance des fonds et des produits structurés liés à Wealins Life France, c'est-à-dire également le risque de pertes potentielles significatives. En effet, la valeur de Wealins Life France dépend de l'évolution de la valeur des unités de compte des fonds et produits structurés choisis. Cette valeur reflète la valeur des actifs sous-jacents et est sujette à des fluctuations qui dépendent principalement de l'évolution des marchés financiers. Le profil de risque et de rémunération de Wealins Life France est déterminé par la période de détention recommandée mentionnée ci-dessous. Les risques peuvent être plus élevés et les rémunérations plus faibles si vous ne conservez pas le produit pendant la période de détention recommandée.
<b>Investisseurs de détail visés</b>	De manière générale, l'investisseur cible de Wealins Life France est une personne physique résidant en France ou un citoyen français vivant à l'étranger qui souhaite souscrire à un contrat d'assurance vie de droit français. Il est capable d'investir une prime initiale de minimum 250 000 EUR, recherche une performance sur le long terme et les avantages d'un contrat d'assurance vie (p.ex. planification successorale, protection de la famille). Il est prêt à prendre des risques d'investissement et par conséquent à subir des pertes significatives sur son investissement, sachant que la valeur de son contrat d'assurance est sujette à des fluctuations de la valeur des fonds et produits structurés choisis, c'est-à-dire de leurs actifs sous-jacents. L'investisseur cible varie sur base des options d'investissement sous-jacentes en fonction de son appétence au risque, sa connaissance des marchés financiers et son expérience.
<b>Assurance: avantages et coûts</b>	En cas de vie de l'assuré de référence au terme du contrat, la prestation d'assurance est égale à la valeur du contrat nette de frais. À la survenance du décès de l'assuré de référence en cours de contrat, la garantie décès équivaut à l'une des deux options suivantes, au choix: Option 1: 101% de la valeur de rachat du contrat ou Option 2: la valeur de rachat du contrat majorée d'un montant forfaitaire choisi par vous. Le montant possible de la garantie décès selon l'option 1 ci-dessus figure à titre d'exemple dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter? ». Les primes de risque biométrique de cette garantie décès de base sont prises en compte dans les tableaux « Scénario en cas de décès selon la définition des prestations d'assurance » et « Coûts au fil du temps » et sont calculées sur la base hypothétique d'un assuré de 45 ans en bonne santé. Les primes de risque biométrique de la garantie décès selon l'option 2 ci-dessus ne sont pas prises en compte dans les tableaux « Scénario en cas de décès selon la définition des prestations d'assurance » et « Coûts au fil du temps », mais figurent aux Conditions Générales de Wealins Life France et sont déduites de la valeur du contrat. Les deux options sont accessibles à tous les assurés en bonne santé. Le produit Wealins Life France ne prévoit pas de participation aux bénéfices techniques et financiers.



## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence annuelle des coûts si vous sortez après 10 ans.
<b>Coûts d'entrée</b>	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts est déjà incluse dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	Contrat d'assurance 0,25% Options d'investissement 0,00% - 0,00%
<b>Coûts de sortie</b>	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'expiration du contrat. Les coûts de sortie sont indiqués à 0,00% dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée. Ce n'est que les 5 premières années du contrat que des coûts de sortie s'appliquent. Ceux-ci décroissent linéairement de 0,5% la première année à 0,1% la cinquième année contractuelle.	Contrat d'assurance 0,00% Options d'investissement 0,00% - 0,00%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	Contrat d'assurance 1,50% Options d'investissement 0,12% - 1,97%
<b>Coûts de transaction</b>	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction du volume et du type d'actifs que nous achetons et vendons.	Contrat d'assurance 0,00% Options d'investissement 0,00% - 0,10%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Produit: Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. Options d'investissement: Si applicables, les commissions sur votre investissement sont prélevées si l'option d'investissement dépasse son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-avant des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	Contrat d'assurance 0,00% Options d'investissement 0,00% - 0,00%

Les frais présentés ci-dessus prennent la forme de fourchettes et dépendent des options d'investissement choisies.

Le coût d'entrée et les frais de gestion administrative du contrat d'assurance correspondent chaque fois au pourcentage maximum observé sur la production du produit au cours de l'année précédente.

Les frais de gestion des options d'investissement correspondent au minimum et au maximum de la moyenne pondérée par contrat des coûts des options d'investissement observés sur la production de l'année précédente.

Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance des coûts spécifiques des différentes options d'investissement que vous envisagez de choisir et de les comparer à l'aide des Documents d'Informations Clés ou des Documents d'Informations Spécifiques propres à chaque option. Ces informations sont disponibles dans la section « Que va me coûter cet investissement? » du Document d'Informations Clés ou du Document d'Informations Spécifiques propre à chaque option.

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

### Période de détention recommandée: 10 ans

Vous disposez d'un délai de 30 jours calendaires révolus à compter du moment où vous êtes informé de la prise d'effet du contrat, pour renoncer au contrat. Pour ce faire, vous devez nous envoyer votre renonciation par lettre recommandée avec accusé de réception à notre siège social. La période de détention recommandée ci-dessus est basée sur un horizon d'investissement de moyen à long terme. Pour obtenir certains avantages fiscaux conformément à la réglementation fiscale applicable localement, la période de détention requise pourrait être plus courte ou plus longue. À l'issue de la période de renonciation, des rachats sont possibles à tout moment, mais pourraient avoir un effet négatif sur la performance de l'option d'investissement sous-jacente et/ou impliquer la perte d'avantages fiscaux associés aux produits d'assurance, détenus pendant les périodes minimales requises. Par ailleurs, les rachats du contrat d'assurance peuvent être sujets à l'application de frais de rachat (frais de sortie anticipée) et de périodes de désinvestissement potentiellement longues pour certains actifs sous-jacents.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

En cas de contestation, et sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, il vous est loisible d'adresser votre contestation à notre département des réclamations, en l'occurrence le département conformité / compliance, soit à l'adresse électronique [reclamations@wealins.com](mailto:reclamations@wealins.com), soit à notre boîte postale L-2986 Luxembourg, ou aux médiateurs du secteur des Assurances au Luxembourg (ACA). Les demandes en médiation avec les pièces justificatives doivent être adressées: • soit à l'adresse électronique [mediateur@aca.lu](mailto:mediateur@aca.lu), • soit à la boîte postale de l'ACA: B.P. 448, L-2014 Luxembourg, Tél.: +352 44 21 44 1, Fax +352 44 02 89. Si vous êtes une personne physique et que vous avez conclu le contrat en qualité de consommateur, vous pouvez aussi vous adresser au Commissariat aux Assurances luxembourgeois si vous n'avez pas obtenu de réponse ou de réponse satisfaisante dans un délai de 90 jours à partir de l'envoi de votre réclamation. La procédure à cet égard est détaillée sur le site: <http://www.caa.lu/fr/consommateurs/resolution-extrajudiciaire-des-litiges>. Les coordonnées du CAA sont: 11, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Tél.: +352 22 69 11-1, Fax: +352 22 69 10, E-mail: [caa@caa.lu](mailto:caa@caa.lu). Vous pouvez finalement également vous adresser à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution française, Service Informations et Réclamations: 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09 ou en ligne, sur le site <https://acpr.banque-france.fr/accueil.html>, onglet "Protéger la clientèle".

Les 3 procédures susvisées (Médiateur ACA, procédure auprès du CAA et auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution française) sont sans frais.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Portée des calculs: la forme et le contenu de ce document ont été développés en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur. L'ensemble des calculs se base sur des hypothèses (p.ex. durée de détention, coûts du contrat d'assurance et coûts des options d'investissement, âge et état de santé de l'assuré). Les résultats de ces calculs seraient cependant différents si le souscripteur et l'assuré se trouvaient dans une situation différente des hypothèses prises pour l'élaboration de ce document.

Le souscripteur peut demander des renseignements complémentaires sur le produit par e-mail. Cette information peut être fournie sous forme imprimée ou digitale. Tous les documents obligatoires sont publiés sur le site internet [www.wealins.com](http://www.wealins.com). Les Conditions Générales valant Note d'Information, la Proposition d'assurance, la Notice d'information fiscale - France, la Notice d'information - Description de la politique sur la prévention et gestion des conflits d'intérêts, les Règles d'Investissement des Fonds Internes de type A, B, C et D (Circulaire 26/1 du CAA) et la Notice d'Information sur l'Investissement dans des Actifs Spécifiques, présentant des Risques Particuliers de Wealins Life France sont disponibles sur demande de l'investisseur potentiel.